

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des maires de la MRC de La Mitis tenue le 8 février 2017 à la salle Léon-Gaudreault de la MRC de La Mitis située au 300, avenue du Sanatorium à Mont-Joli, à compter de 19 h 30.

## **1. Ouverture et présences**

### **SONT PRÉSENTS :**

MES	Rose-Marie Gallagher	Sainte-Flavie
	Madeleine Perreault	La Rédemption
	Danielle Doyer	Mont-Joli
MM.	Alain Carrier	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Guillaume Bérubé	Saint-Octave-de-Métis
	Maurice Chrétien	Sainte-Jeanne-D'Arc
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Paul-Eugène Gagnon	Sainte-Luce
	Réginald Morissette	Saint-Joseph-de-Lepage
	Rodrigue Roy	Grand-Métis
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Fabien Boucher	Price
	Jean-Pierre Pelletier	Métis-sur-Mer

### **SONT ABSENTS :**

MM.	Olivier Gillet	Saint-Donat
	Noël Lambert	Les Hauteurs
	Gilles Laflamme	Padoue

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Marcel Moreau, directeur général et secrétaire trésorier  
Mme Judith Garon, directrice générale adjointe et finances

Le préfet, M. Réginald Morissette, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

**C.M. 17-02-018**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par Mme Madeleine Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point **DIVERS** ouvert :

### **A. GESTION**

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017
  - a) Adoption
  - b) Suivi
4. Correspondance
5. Première période de questions

### **B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. Représentant de la MRC au conseil d'administration du CLAC

7. Nomination d'un juge de la cour municipale commune de la MRC
8. Préfecture de la MRC
9. Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent
10. Règlement de tarification applicable aux biens et services de la MRC
11. Désignation du bâtiment de la MRC à titre de centre régional de coordination en sécurité civile

**C. ADMINISTRATION**

12. Règlement sur le traitement des élus
13. Demandes de dons et commandites
14. Besoins en espace de bureau
15. Nomination des représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du transport adapté et collectif de La Mitis
16. Assurances pour le Parc régional de la rivière Mitis
17. Projet de regroupement des OH du territoire de la MRC
18. Internet haute vitesse

**D. DIVERS**

- a) Tours de guet; appui à une demande de classement
- b) Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans les territoires non organisés de la MRC de La Mitis
- c) Demande de subvention à Emploi Québec

**E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

19. Fonds de développement des territoires
  - 19.1 Adoption du rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016
20. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)
21. Projet éolien La Mitis
  - 21.1 Suivi
22. Projet éolien Lac Alfred
  - 22.1 Suivi
23. Projet de développement sur les TNO de La Mitis dans le secteur de la Seigneurie du Lac Métis

**F. HYGIÈNE DU MILIEU**

24. Plan de gestion des matières résiduelles, adoption du plan d'action 2017

**G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**A. GESTION**

**3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017**

**C.M. 17-02-019**

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2017 tel que déposé.

## **Suivi**

M. Marcel Moreau, directeur général, fait le suivi du procès-verbal du 18 janvier 2017.

### **4. Correspondance**

M. Moreau présente la correspondance reçue.

### **5. Première période de questions**

Aucune question.

## **B. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

### **6. Représentant de la MRC au conseil d'administration du CLAC**

**C.M. 17-02-020**

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que M. Alain Carrier soit nommé représentant au sein du conseil d'administration du CLAC pour une durée de deux (2) ans. M. Alain Carrier accepte.

### **7. Nomination d'un juge de la cour municipale commune de la MRC**

**C.M. 17-02-021**

**CONSIDÉRANT QUE** le juge de la cour municipale commune de la MRC doit prendre sa retraite au cours de l'année 2017;

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 32 et les suivants de la *Loi sur les Cours municipales* (LRLQ, c. C-72.0).

#### **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité :

1. D'aviser la ministre de la Justice Madame Stéphanie Vallée de la retraite imminente du juge de la cour municipale commune de la MRC de La Mitis, conformément à l'article 32 de la *Loi sur les Cours municipales*;
2. De demander au gouvernement du Québec de procéder à la nomination d'un juge attitré à la cour municipale commune de la MRC de La Mitis.

### **8. Préfecture de la MRC**

Information et discussion sur les deux solutions possibles à la nomination du prochain préfet, soit l'élection au suffrage universel ou le préfet désigné par ses pairs. Il est convenu qu'une séance de travail du Conseil aura lieu le 8 mars à 18 h 00 à la MRC, sans personne-ressource. M. Marcel Moreau fera parvenir des

documents d'information aux membres du Conseil d'ici quelques jours.

**9. Organisme des bassins versants du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent**

Présentation du document de promotion et de mise en œuvre du Plan directeur de l'eau de l'Organisme des bassins versants Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. Ce document présente le mandat de l'organisme ainsi que les actions en cours et à mettre en œuvre.

**10. Règlement de tarification applicable aux biens et services de la MRC**

Ce point est remis à la séance du 8 mars 2017.

**11. Désignation du bâtiment de la MRC à titre de centre régional de coordination en sécurité civile**

**C.M.17-02-022**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des municipalités de la MRC ont entrepris la mise en place d'un plan d'intervention en sécurité civile;

**CONSIDÉRANT QUE** chacune des municipalités doit avoir identifié dans ce plan un centre de coordination et un centre de coordination substitut fonctionnel lors de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** le principal centre de coordination municipal ou le centre substitut peuvent ne pas être fonctionnels et disponibles dans la municipalité lors de situation de sinistre;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis tient à supporter les municipalités dans leur effort de réponse aux sinistres.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que les locaux de la MRC de La Mitis puissent être utilisés par les municipalités locales comme centre de coordination substitut lors de sinistre nécessitant un lieu de coordination fonctionnel et sécuritaire à l'extérieur de leur territoire.

**C. ADMINISTRATION**

**12. Règlement sur le traitement des élus**

**C.M.17-02-023**

**CONSIDÉRANT** les dispositions énoncées aux articles 2 à 24 inclusivement de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c. T-11.001) ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 23 novembre 2016 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de ce règlement a été présenté à la séance régulière du 18 janvier 2017.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Bélanger, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement RÉG311-2017 relatif au traitement des élus de la MRC de La Mitis.

**13. Demande de dons et commandites**

**C.M.17-02-024**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire soutenir financièrement des initiatives du milieu mitissien en lien avec les orientations du plan d'action de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Mitis a mis en place une politique de dons et commandites régissant les modalités d'attribution.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Rose-Marie Gallagher, appuyée par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité d'adopter la demande telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

<b>Organismes demandeurs</b>	<b>Raison de la demande</b>	<b>Montant demandé</b>	<b>Montant accordé</b>
École Le Mistral	Concert à Walt Disney par les jeunes de l'Harmonie du Mistral	200 \$	200 \$

**14. Besoins en espace de bureau**

**C.M.17-02-025**

**CONSIDÉRANT** le nombre d'employés de la MRC qui totalise maintenant 27 personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** beaucoup d'employés du service incendie se retrouvent dans des bureaux à la Ville de Mont-Joli, ce qui rend très difficiles la gestion et la supervision de ce personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC paie un montant annuel de près de 4 000 \$ à la Ville de Mont-Joli pour la location de ces bureaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment actuel de la MRC ne peut accueillir l'ensemble des employés et assurer une meilleure efficacité en gestion du personnel;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des maires a pris comme orientation de maintenir le CLD en place;

**CONSIDÉRANT QUE** les espaces de bureau utilisés par le CLD répondraient aux besoins actuels de la MRC, mais ne laisseraient aucune marge de manœuvre pour le développement futur de l'organisation;

**CONSIDÉRANT** la synergie et la complicité entre les conseillers du CLD et ceux de la MRC.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme Danielle Doyer, appuyée par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité :

- De confier un mandat à la firme d'architectes Goulet et Lebel au montant de 11 400 \$ afin d'évaluer les solutions possibles pour combler les besoins de la MRC en espace au niveau de ses bureaux administratifs, et ce, selon les scénarios suivants :
  - 1- Relocaliser les employés du CLD;
  - 2- Agrandir le bâtiment existant de la MRC;
  - 3- Revoir l'efficacité de l'occupation actuelle des locaux.
- Que cette somme soit prise à même le surplus accumulé de la partie 1.

### **15. Nomination des représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du transport adapté et collectif de La Mitis**

**C.M.17-02-026**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité que Mme Rose-Marie Gallagher et M. Normand Gagnon soient nommés représentants au sein du conseil d'administration du transport adapté et collectif de La Mitis.

### **16. Assurances pour le Parc régional de la rivière Mitis**

**C.M.17-02-027**

**CONSIDÉRANT** que le Parc régional de la rivière Mitis doit assurer ses administrateurs;

**CONSIDÉRANT** que le coût pour assurer cet organisme est élevé en fonction de son budget de fonctionnement;

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour la MRC d'ajouter cet organisme comme assuré additionnel à sa police d'assurance.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Alain Carrier, appuyé par Mme Rose-Marie Gallagher et résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la MRC de La Mitis à faire une demande pour ajouter les administrateurs du Parc régional de la rivière Mitis comme assuré additionnel auprès de la MMQ.

### **17. Projet de regroupement des OH du territoire de la MRC**

**C.M.17-02-028**

**CONSIDÉRANT** les intentions du gouvernement du Québec de faire le regroupement des offices d'habitation (OH);

**CONSIDÉRANT** qu'il y a présentement sept (7) OH sur le territoire de la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a le pouvoir de déclarer sa compétence en matière de logement social et mettre en place un office régional d'habitation (ORH);

**CONSIDÉRANT QU'**un comité local formé des représentants de chacun des OH du territoire travaille actuellement de façon très active à la mise en place d'un regroupement volontaire de ces derniers.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Paul-Eugène Gagnon, appuyé par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil des maires de la MRC de La Mitis demande aux OH du territoire de travailler à la mise en place d'un regroupement volontaire de ces organisations, et ce, dans le respect des employés déjà en place et de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de la clientèle desservie.

**QUE** le Conseil des maires de la MRC de La Mitis informe les OH du territoire qu'il n'a pas l'intention de déclarer sa compétence en matière de logement social à moins qu'il n'y ait visiblement pas d'entente possible entre ces derniers d'ici la fin de l'été 2017.

**18. Internet haute vitesse**

M. Marcel Moreau informe les élus de l'état des travaux menés par un comité formé de représentants des MRC de l'Est du Bas-Saint-Laurent et du CRD concernant les programmes de subvention pour donner l'accessibilité à l'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC. Les différentes contraintes liées auxdits programmes de financement forcent le comité à conclure qu'il sera très difficile de déposer des demandes dans le cadre de l'appel de projets en cours.

Face à ce constat, les MRC de l'Est du Bas-Saint-Laurent ont convenu d'attendre les détails de l'augmentation de couverture proposée par Xplornet et Telus dans nos territoires pour identifier les secteurs résiduels qui continueront d'être mal desservis par IHV et évaluer les actions à réaliser pour améliorer la couverture de ces secteurs.

Il est également convenu de produire un communiqué énonçant la décision et les facteurs ayant mené à celle-ci ainsi que les prochaines étapes pour la poursuite du dossier IHV dans notre région, et ce, afin de démontrer à la population que les MRC feront tout en leur pouvoir pour rendre accessible cette technologie sur l'ensemble du territoire.

**D. DIVERS**

**a) Tours de guet; appui à une demande de classement**

**C.M.17-02-029**

**CONSIDÉRANT QUE** les tours de guet sont représentatives architecturalement d'une fonction militaire, d'un style architectural et d'un volume particulier, d'une localisation spécifique et complémentaire due à leur utilisation;

**CONSIDÉRANT** l'importance marquante de ces bâtiments dans l'histoire locale, provinciale et mondiale;

**CONSIDÉRANT QU'**une des trois tours de guet a été démolie comme convenu dans les plans de construction du ministère de la Défense et que les deux actuellement debout à leur emplacement d'origine ont été préservées et changées de vocation;

**CONSIDÉRANT QUE** les tours de guet sont reconnues comme biens cités par la municipalité selon la *Loi sur le patrimoine culturel du Québec*;

**CONSIDÉRANT** les recherches et résultats effectués sur le sujet par le personnel et donnant lieu à un document réalisé en 2006 et intitulé *Tours de guet et autres constructions liées à la 9e école de bombardement et de tir: historique et architecture*;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Inventaire du patrimoine régional, mesures conservatoires et programmes de sensibilisation de Martin, Léonidoff, Provencher, Lepage et Associés de 1990 recommande qu'une mise en valeur des tours de guet dans un but didactique soit envisagée;

**CONSIDÉRANT QUE** les tours de guet se sont vues attribuer une valeur patrimoniale supérieure lors de l'inventaire sur le patrimoine bâti du CLD de La Mitis / MRC de La Mitis de 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** les tours de guet sont comprises dans la liste des bâtiments d'intérêt esthétique et patrimonial de la MRC inscrite au Schéma d'aménagement et de développement (tableau 9.2 et plan 9.1 du règlement RÈG222-2007);

**CONSIDÉRANT** l'importance de faire connaître, de protéger et de mettre en valeur ces édifices pour l'intérêt public et le rayonnement mitissien;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires des deux tours de guet ont demandé l'appui de la MRC pour l'attribution d'un statut de classement en vertu de la *Loi sur les biens culturels*;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Flavie bénéficiera de retombées positives et maintiendrait ses acquis tels que la perception de revenus de taxes foncières équivalents (article 33 de la *Loi sur les biens culturels* et article 241 du Projet de *Loi sur le patrimoine culturel*).

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Rodrigue Roy, appuyé par M. Jean-Pierre Pelletier et résolu à l'unanimité d'accorder un appui à la demande de classement des propriétaires des tours de guet situées à Sainte-Flavie.

**b) Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans les territoires non organisés de la MRC de La Mitis**



C.M.17-02-030

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Alain Carrier que soit présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans les territoires non organisés de la MRC de La Mitis. Le projet de règlement ayant été remis à tous les membres, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

c) **Demande de subvention à Emploi Québec**

C.M.17-02-031

**CONSIDÉRANT QUE** le plan en gestion des matières résiduelles 2017-2020 prévoit, entre autres actions, une campagne porte-à-porte afin d'informer la population et effectuer un sondage;

**CONSIDÉRANT** la durée et les coûts qu'une telle campagne représente;

**CONSIDÉRANT** la possibilité de faire une demande de subvention auprès d'Emploi Québec afin de contribuer financièrement à cette campagne, entre autre moyens de financement.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Fabien Boucher, appuyé par M. Alain Carrier et résolu à l'unanimité d'autoriser Messieurs Réginald Morissette, préfet et Marcel Moreau, directeur général à signer tout document officiel concernant une demande de subvention auprès d'Emploi Québec pour et au nom de la MRC de La Mitis.

**E. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**19. Fonds de développement des territoires**

**19.1 Adoption du rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 mars 2016**

C.M.17-02-032

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires et que par cette entente, elle s'engageait à produire un rapport annuel d'activités;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC désire informer la population de l'attribution des sommes octroyées dans le cadre du Fonds et des résultats atteints et ainsi, afficher sur son site Internet le rapport d'activités 2015-2016.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Paul-Eugène Gagnon, appuyé par Mme Rose-Marie Gallagher et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités 2015-2016 du Fonds de développement des territoires et de l'afficher sur le site Internet de la MRC au bénéfice de la population.

## 20. Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)

C.M.17-02-033

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a annoncé la constitution du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) doté, à terme, d'une enveloppe de 100 M\$ lors du dépôt du projet de loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du gouvernement annoncés lors de sa mise à jour économique du 25 octobre 2016 sont de:

- Favoriser le rayonnement des régions et la réalisation de projets de développement économique dans les régions du Québec;
- Fournir un appui spécifique aux régions pour la prise en charge de leur développement économique, et ce, sans que de nouvelles structures administratives soient créées;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec a confié la responsabilité du développement local et régional aux municipalités régionales de comté (MRC) lors de l'adoption par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015 de la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;*

**CONSIDÉRANT QU'**après les modifications importantes de structures vécues ces dernières années, le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a conclu le 21 juin dernier que « *les outils de développement doivent être le plus près du citoyen. Et les MRC, c'est le bon niveau* »;

**CONSIDÉRANT QUE** les préfets du Québec, réunis en assemblée des MRC le 30 novembre 2016, ont souhaité unanimement que le gouvernement suive la voie qu'il a lui-même tracée en matière de développement local et régional depuis son élection en renforçant le rôle des MRC en matière de développement;

**CONSIDÉRANT QUE** les préfets du Québec ont déclaré unanimement que la gestion de cette enveloppe supplémentaire de 100 M \$ doit être confiée aux MRC par l'entremise du Fonds de développement des territoires (FDT) créé dans la foulée de la réforme mise en place par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** les préfets du Québec ont déclaré unanimement leur capacité à animer la concertation des partenaires de leur communauté et de leur région pour l'identification et la réalisation de projets économiques répondant aux besoins de leur milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC partagent déjà des expériences solides de mise en commun lorsqu'un projet concerne plus d'un territoire de MRC, voire une région administrative;

**CONSIDÉRANT QUE** les préfets du Québec ont déclaré unanimement que la gestion de fonds publics par des élus est une garantie de transparence.

## **POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Jean-Pierre Pelletier, appuyé par M. Rodrigue Roy et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil des maires demande au gouvernement du Québec de confier à la MRC la gestion du nouveau Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

**QUE** l'enveloppe prévue pour le FARR soit distribuée selon les modalités suivantes :

- L'enveloppe doit être distribuée entre les MRC selon la formule de répartition déjà utilisée pour le Fonds de développement des territoires;
- Les conditions pour l'utilisation des nouveaux montants et l'admissibilité des projets doivent être les mêmes que celles prévues dans les ententes relatives au Fonds de développement des territoires signées entre les MRC et le gouvernement du Québec;
- La gestion de l'enveloppe confiée aux MRC doit être soumise aux mêmes règles de saine gestion, de transparence et de reddition de comptes prévues par le Fonds de développement des territoires;
- Les conseils des MRC doivent être responsables de l'organisation des forums sur leur territoire pour l'identification des projets. Cette démarche de forum pourra inclure plus d'une MRC, voire une région administrative. La flexibilité de la démarche est essentielle tenant compte de la volonté du gouvernement de ne pas susciter la création de nouvelles structures et pour répondre le mieux possible aux besoins;
- La sélection finale des projets parmi les priorités identifiées demeure la responsabilité des conseils des MRC;
- Un protocole général de visibilité devrait être prévu pour assurer le maximum de retombées et de publicité pour les projets ainsi que pour les partenaires qui rendront possible leur réalisation.

## **21 Projet éolien La Mitis**

### **21.1 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi sur les activités du projet éolien La Mitis.

## **22 Projet éolien Lac Alfred**

### **22.1 Suivi**

M. Marcel Moreau fait le suivi sur les activités du projet éolien du Lac Alfred.

**23. Projet de développement sur les TNO de La Mitis dans le secteur de la Seigneurie du Lac Métis**

Information et discussion sur la présentation de la Pourvoirie de la Seigneurie du Lac Mitis et Solifor.

**F. HYGIÈNE DU MILIEU**

**24. Plan de gestion des matières résiduelles, adoption du plan d'action 2017**

**C.M.17-02-034**

**CONSIDÉRANT QUE** Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis s'est dotée d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGMR est un outil régional intégré, concerté et dynamique qui doit couvrir l'ensemble des secteurs générant des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le PGMR doit mener à la réalisation des objectifs identifiés par le Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** le plan d'action 2017 présenté par M. Vincent Dufour, coordonnateur en gestion des matières résiduelles.

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par M. Paul-Eugène Gagnon, appuyé par M. Fabien Boucher et résolu à l'unanimité d'adopter le plan d'action 2017 du plan de gestion des matières résiduelles tel que présenté et de procéder à sa mise à œuvre.

**G. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen questionne le rendement du projet éolien Ronceveau depuis sa mise en service en décembre 2016. M. Marcel Moreau informe qu'il est encore trop tôt pour avoir les données.

Monsieur demande également des informations sur le rendement de l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup. M. Moreau avise qu'il n'y a pas de nouvelles données depuis la visite de l'automne, mais qu'il s'informerait et pourra partager les informations à la prochaine réunion du conseil.

**H. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**C.M.17-02-035**

Il est proposé par M. Fabien Boucher de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 30.

---

Réginald Morissette  
Préfet

---

Marcel Moreau  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier